

voulant que le prix de nombreuses marchandises baisse dans une proportion équivalant aux 6,5 p. 100 qui constituent la différence entre le taux actuel de 13,5 p. 100 de la TVF et le taux de 7 p. 100 de la TPS. Tous ces éléments contribuent à accroître la confusion qui règne dans l'esprit des consommateurs.

Tous les témoins en général étaient d'accord sur le fait que les consommateurs doivent être renseignés au sujet de la TPS et de son effet anticipé sur les prix. L'Association des consommateurs du Canada (ACC) a déclaré au Comité qu'il faut diffuser une information claire et uniforme pour que les consommateurs puissent comparer correctement les prix et évaluer quelles marchandises seront meilleur marché avec la TPS et lesquelles ne le seront pas. D'autres témoins, comme les associations commerciales ou entreprises importantes, estiment de toute évidence que le gouvernement se doit d'informer davantage les consommateurs sur les changements que la TPS apportera au système de taxe et demandent la mise en oeuvre d'un vaste programme d'information aux consommateurs.

Le Comité croit en outre qu'il est essentiel que les consommateurs comprennent les changements de la taxe envisagée. Il insiste donc sur la nécessité de renseigner le public. L'information du public en matière de TPS et des effets anticipés de la taxe sur les prix servira un certain nombre d'objectifs. Elle réduira la confusion qui caractérise le marché actuel, aidera les consommateurs à décider en faveur ou contre l'achat des produits et des services avant ou après l'introduction de la TPS, et leur donnera une base de réflexion sur le changement de certains prix. Mais qui plus est, l'éducation des consommateurs aura pour avantage de soutenir les forces concurrentielles du marché de sorte que les économies issues de l'abolition de la TVF seront transmises aux consommateurs et réduira les risques de pratiques inéquitables de fixation des prix.

Étant donné que la transition de la TVF à la TPS risque d'être relativement difficile pour les consommateurs, il revient au gouvernement fédéral de prévoir les besoins d'information des consommateurs et d'y satisfaire. Le Comité prie instamment le gouvernement d'agir rapidement en cette matière. Il recommande donc

Que le gouvernement fédéral établisse un programme complet en vue d'informer les consommateurs sur la Taxe sur les produits et les services (TPS), dont l'exécution sera confiée en partie au Bureau d'information aux consommateurs sur la TPS.

B. Éducation des entreprises

Il est aussi important d'informer les entreprises que d'informer les consommateurs. De nombreux témoins ont fait valoir que les exploitants d'entreprises commerciales au courant